

Lu sur <http://www.humanite.fr/>

Les forestiers refusent de se faire ratiboiser

Service public méconnu, l'Office national des forêts fait lui aussi les frais de la RGPP. Les personnels manifestaient hier dans différentes villes contre un budget 2010 d'austérité.

« Un pin maritime arrive à l'âge adulte au bout de soixante ans. Le cycle de vie d'un chêne sessile est de deux cents ans. Pérenniser les domaines forestiers est un boulot de très longue haleine. Mais comment faire quand l'État ne raisonne qu'à moyen terme et remet en cause notre métier tous les ans ? » martèle Bruno Rubagotti, délégué SUD. Hier, les personnels de l'Office national des forêts (ONF) manifestaient à Nancy, Chaumont, Nantes, Chambéry, Aix-en-Provence et Paris. Dans la capitale, réunis devant la direction générale de l'ONF dans le 12^e arrondissement, les forestiers protestaient cette fois-ci contre l'adoption du budget 2010. « Un budget d'austérité et de rigueur », pour Pascal Leclerc, délégué CGT. Mais le malaise de ces fonctionnaires, techniciens ou administratifs, est plus ancien. Leur mouvement a démarré en septembre 2008, contre l'application de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Enjeu central : la RGPP modifie le financement de l'ONF. Comme avant, les collectivités locales s'acquittent toujours auprès de l'Office des « frais de garderie », qui permettent à leurs domaines de profiter du Code forestier. « Mais l'État, lui, diminue son soutien financier et transfère des charges à l'ONF, notamment le paiement des pensions civiles [les retraites des personnels de l'office] ou encore les loyers des maisons forestières », explique Pascal Leclerc, délégué CGT. Pour remplir ces caisses, l'ONF doit donc se concentrer à présent sur sa mission économique : la coupe et la vente du bois. Au détriment, selon les syndicats, des aspects écologiques et sociaux, comme la préservation de la biodiversité et l'accueil du public.

Autre effet de la RGPP : les fonctionnaires qui partent en retraite ne sont pas remplacés, faisant dégringoler les effectifs à 9 700 personnes, contre 14 000 dans les années 1980. Conséquence logique, pour abattre le même travail avec moins de personnes, « l'ONF applique à présent les mêmes méthodes de management que dans le privé, avec une gestion par objectif, des évaluations individuelles et des directeurs managers », raconte le cégétiste Pascal Leclerc. Et les employés en sous-effectifs sont amenés à faire le boulot de leurs collègues. Exemple avec Aurore, qui supervise la récolte et la vente au centre administratif de Compiègne (Oise). « Deux jours par mois, je dois aussi m'occuper du courrier et du standard. Comme le poste a été supprimé, on se relaye pour le faire. » Et derrière tout cela, pour les forestiers, il y a le spectre de la privatisation. « Nous avons le même statut d'établissement public que la SNCF. Mais nous risquons de nous retrouver rapidement dans une situation proche de celle d'EDF ou de La Poste », conclut Bruno Rubagotti, de SUD.

« Une aberration gÉographique »

La RGPP prévoit également de réunir les anciennes directions régionales en une poignée de grandes directions. « La direction d'Auvergne a fusionné avec celle du Limousin, puis avec celle du Centre et ainsi de suite », explique Bruno Rubagotti, délégué SUD. À présent, les forêts, de Brest au Puy-en-Velay, sont gérées par la même direction. « C'est une aberration : s'occuper d'une forêt en Bretagne ou dans le Massif central, ce n'est pas du tout la même chose : le peuplement, les dénivelés sont différents. »